Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du lycée de la Venise Verte > Formations > Options proposées > Sections sportives

https://etab.ac-poitiers.fr/lyc-venise-verte-niort/spip.php?article342 - Auteur: Webmestre



Centre Régional d'Excellence Sportive volley rentrée 2020

publié le 06/02/2020

Descriptif:

Date des tests sportifs, dossier de candidature et principes généraux de fonctionnement.

Sommaire:

- · Dossier de candidature
- · Tests techniques et sportifs
- · Principes généraux de fonctionnement

C. R. E. S. (Centre Régional d'Excellence Sportive) VOLLEY

- Dossier de candidature
- Dossier de candidature volley 2020 (PDF de 430.7 ko)
 Dossier de candidature volley 2020

Ce dossier de candidature est à retourner IMPÉRATIVEMENT pour

le mercredi 25 mars 2020

à l'adresse suivante :

Lycée de la Venise Verte

Section Sportive Volley

71 rue Laurent Bonnevay BP 3600 79012 NIORT Cedex

Il sera complété lisiblement, signé et accompagné des documents suivants :

- Coupon-réponse de participation (ou non participation) aux tests de sélection ;
 - Coupon-réponse de participation aux tests de sélection (PDF de 340.5 ko)

 Coupon-réponse de participation aux tests de sélection
- Photocopies lisibles des bulletins de l'année précédente (1er, 2ème et 3ème trimestres 2018-2019) et de l'année en cours (1er et 2ème trimestres 2019-2020);
- Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) à l'adresse de la famille ;
- Justificatif d'absence : certificat médical en cas de blessure, attestation de voyage fournée par l'établissement scolaire.

NB : Le candidat devra s'assurer de la bonne réception et de la validité de son dossier. Tout dossier incomplet ou reçu après le mercredi 25 mars 2020 sera refusé.

Tests techniques et sportifs

Les tests techniques et sportifs des candidats à la section CRES Volley-Ball du Lycée de la Venise Verte de Niort auront lieu le :

mercredi 8 avril 2020

selon le planning suivant :

08 h 30	Accueil des candidats et des familles dans le hall du lycée
08 h 45	Présentation de la structure et visite de l'internat
09h 30	Début des tests sportifs
11 h 30 - 13 h 00	Entretiens avec les familles

- Le candidat à l'entrée en CRES Volley-ball, est invité à se présenter, muni de son équipement complet de sport et d'une pièce d'identité.
- Tout joueur inapte (blessure) devra se présenter le jour de l'épreuve muni d'un certificat médical. Le jury statuera en vue d'une éventuelle admission.

Principes généraux de fonctionnement

Les sections sportives ouvertes au Lycée de la Venise Verte permettent aux jeunes sportifs de bénéficier, parallèlement à leur scolarité, d'un entraînement spécifique adapté.

01 - Niveau des Candidats

L'accès aux sections sportives est réservé aux élèves scolarisés en classe de 3ème et postulant pour une entrée en seconde. L'inscription se déroule selon la procédure réglementaire d'orientation.

Attention: Les admissions directes en classe de 1ère Section Sportive, voire Terminale (voie générale ou filière STMG) se feront en fonction des places vacantes, après accord du proviseur et avis d'une commission interne au lycée chargée d'étudier la demande de dossier scolaire du candidat

O 2 - Admission

L'admission en seconde, première et terminale section sportive se déroule en 3 étapes :

Sélection sportive

 Les candidats passent des épreuves sportives et techniques au cours desquelles des spécialistes (des entraîneurs) observent leur comportement, leurs aptitudes, leur habileté dans la pratique du sport choisi. Un classement est alors établi.

Avis médical (cf « Avis du médecin de famille »)

- Ce document est à fournir obligatoirement.
- L'examen médical approfondi prévu pour les élèves retenus à l'issue de la sélection sportive et scolaire est effectué ultérieurement par des médecins spécialisés en médecine sportive.

Dossier scolaire

• Étude du dossier scolaire, du comportement, de la motivation de l'élève candidat.

o 3) Études

- S'orientant normalement vers le baccalauréat, les élèves de la section sportive suivent la même scolarité que leurs camarades de même niveau.
- Les élèves admis en section sportive suivent obligatoirement tous les cours prévus au programme officiel mais

- ne peuvent pas s'inscrire dans les enseignements optionnels.
- Ils bénéficient (sauf incompatibilité des emplois du temps) d'un horaire aménagé leur permettant la pratique sportive.
- Les filières ST2S et STL ne sont pas compatibles avec les sections sportives.

En classe de Première ou Terminale

- En fin de seconde, les élèves inscrits en section sportive peuvent accéder, après la procédure d'orientation de fin d'année, à l'ensemble des séries du baccalauréat d'enseignement général et à la série du baccalauréat technologique STMG.
- Toutefois en Terminale STMG, pour faciliter l'aménagement des créneaux horaires d'entraînement, il est souhaitable que les élèves choisissent une spécialité identique (Gestion et Finance ou Systèmes d'information de gestion).
- Aucune option facultative ne pourra être offerte en 1ère et Terminale.

Résultats Scolaires

- Le jeune inscrit en section sportive est astreint comme tous les autres élèves du lycée à la préparation du baccalauréat, la pratique d'un sport qu'il affectionne particulièrement lui étant par ailleurs facilitée.
- Il est tenu aux mêmes obligations de travail que ses camarades et ses résultats scolaires devront donc être satisfaisants. Un suivi spécifique sera assuré par un enseignant coordonnateur des sections sportives.

O 4) Pratique sportive

- Huit heures environ sont consacrées chaque semaine à l'entraînement dans leur spécialité sportive.
- Cet enseignement est donné par un éducateur diplômé dans la discipline sportive choisie par l'élève. Le vendredi, les élèves regagnent leur club.
- Les élèves des sections sportives bénéficient d'une surveillance médicale continue.
- Les candidats retenus à l'issue de la sélection sportive passent un examen médical approfondi effectué par des médecins spécialisés en médecine sportive.

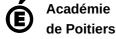
o 5) Régime de l'élève - Vie scolaire

- Le régime est l'internat, la demi-pension ou l'externat.
- Les internes doivent avoir un correspondant à Niort ou dans la proche banlieue. Le nom et l'engagement du correspondant sont nécessaires pour l'inscription définitive de l'élève. Le week-end, les élèves retournent dans leur famille ou chez leur correspondant.
- Les élèves des sections sportives sont soumis comme leurs camarades et sans particularité au règlement intérieur du lycée.

Les informations ci-dessus sont regroupées dans le fichier suivant au format .pdf:

Principes généraux de fonctionnement des sections sportives (PDF de 73.5 ko)

Principes généraux de fonctionnement des sections sportives



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.